

ACTION URGENTE

CHINE : AKMAL SHAIKH A ÉTÉ EXÉCUTÉ

Akmal Shaikh a été exécuté par injection létale le 29 décembre 2009, dans une prison d'Ürümqi.

L'exécution d'Akmal Shaikh met en évidence le caractère injuste et inhumain de la peine de mort, notamment telle qu'elle est appliquée en Chine. Dans ce pays, la plupart des données sur la peine capitale relèvent du secret d'État, mais les informations qu'Amnesty International a recueillies sur le traitement réservé à Akmal Shaikh rejoignent celles dont elle dispose sur d'autres cas : cet homme a fait l'objet d'un procès très court, pour ainsi dire de pure forme, dans le cadre duquel tous les éléments de preuve n'ont pas été présentés ni étudiés.

Aux termes du droit international relatif aux droits humains et du droit chinois, la santé mentale d'un accusé peut et doit être prise en compte ; il semble que dans cette affaire cela n'ait pas été le cas.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 284/09. Pour en savoir plus : www.amnesty.org/en/library/info/ASA17/069/2009/en



ACTION URGENTE

CHINE : AKMAL SHAIKH A ÉTÉ EXÉCUTÉ

Informations complémentaires sur l'AU 284/09, ASA 17/001/2010, 4 janvier 2010

AMNESTY
INTERNATIONAL

